



## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 12 JUIN 2024

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis **le mercredi 12 juin 2024**, sur convocation de Monsieur le Maire, en date du jeudi 06 juin 2024.

**La séance débute à 15h15** avec 14 présents sous la présidence de **Monsieur Eugène LARCHER**, assisté du secrétaire de séance **Monsieur Louis-Charles ADE**.

Etaients présents : **Mmes** : Michelle MARTINES, Joséline DELBOIS, Sabine ANGELY, Yannick YO, Mirette LETUR, Marie-Josée LUCEA, Louisa PLUMBER, Lucie QUENNECART, Michaëlle DINAL

**MM** : Eugène LARCHER, Louis-Charles ADE, Jocelyn MELINARD, Yves JEAN-JOSEPH, Mickaël CHARMET, Roger BADINOS, Max PRUD'HOMME, Christian LARCHER, Claude COLOMBE

Procurations : M. Raymond SIFFLET à M. Eugène LARCHER, M. Emile SAINT-AIME à Mme Yannick YO, Mme Elisa PAULIN à M. Yves JEAN-JOSEPH, Mme Marie-Hélène PORSAN à Jocelyn MELINARD, Mme Sylvia BOSQUI à Mme Marie-Josée LUCEA, M. Éric NAUD à Mme Mirette LETUR, M. David DINAL à Mme Lucie QUENNECART, M. Henri GROS-DESORMEAUX à Mme Michaëlle DINAL

Absent : M. José JEAN-BAPTISTE

Absent excusé : Néant

Personnels administratifs : Gwénaëlle MELINARD, Direction de l'Administration Générale et Financière, Valérie CUTI, Secrétariat Général et Assemblées, Stéphanie ALBICY, Direction de l'Aménagement et du Développement du Territoire.

### Ordre du jour :

**M. Le Maire** annonce l'ordre du jour.

## **1) DELIBERATIONS**

### **1. DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCIERE**

#### **a. Finances et Commande publique**

##### **↳ Paiement des dépenses antérieures à 2024**

Considérant les opérations de rattachement de charges à l'exercice 2023 déjà réalisées,

Considérant les factures réceptionnées récemment au service financier et associées à l'exercice précédent,

Monsieur le Maire précise qu'afin de respecter les préconisations du comptable Public en matière de mandatement des dépenses antérieures à l'exercice actuel, il convient de soumettre à l'approbation du Conseil Municipal le paiement des factures recensées dans le tableau suivant :

Tiers	N° de facture	Date de la facture	Objet	Montant TTC
RESTAURANT LE LITTORAL		15/12/2023	Mission coopération- frais de restauration	64.00 €
		09/12/2023	Table ronde sur la coopération	154.00 €
		08/12/2023	Table ronde sur la coopération avec la Guadeloupe	203.00 €
BATIMARK		13/12/2023	Situation n°2 - Aménagements paysagers/ mobilier urbain EAT de Grande anse	635.86€
TROPISME	NH4 et solde n°2024/05	31/12/2023	Situation 4- Maîtrise d'œuvre relative à l'aménagement de la plage de Grande Anse	3 887.13 €
<b>Total</b>				<b>4 943.99 €</b>

## QUESTIONS ET REMARQUES DES ELUS

**Mme LUCEA** demande des précisions concernant les factures de frais de restauration des 08 – 09 – 15 décembre 2023 dans le cadre de la Mission coopération.

**Mme MELINARD** répond qu'une délégation de la Guadeloupe était présente dans le cadre du jumelage avec Marie Galante, elle précise que l'objet diffère et que le service se rapprochera de la mission coopération pour plus de précisions.

**Mme LUCEA** demande quelle est la thématique de cette coopération.

**M. le Maire** précise que ces actions de coopération s'inscrivent dans le cadre du jumelage avec St LOUIS de Marie Galante ; dont le Maire, la délégation et des administratifs ont déjeuné dans ce contexte.

## DECISION DU CONSEIL

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

### ↵ Redevance d'Occupation du Domaine Public pour les réseaux électriques 2024

La Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP) pour les réseaux électriques est une taxe annuelle perçue par les communes pour la mise à disposition d'un terrain communal.

En exploitant une partie du domaine public par la présence de ces canalisations de transport et de distribution d'électricité, le gestionnaire des réseaux électriques (EDF MARTINIQUE) doit verser aux collectivités territoriales une redevance annuelle pour occupation du domaine public.

Le montant pour la Ville de Les Anses d'Arlet est de 748 € pour l'année 2024.

À noter, le mode de calcul suivant :  $((0.183 \times 3\,780) - 213) \times 1,5617 = 748$  € basé sur la population municipale totale et sur l'indice d'ingénierie qui évolue chaque année.

## QUESTIONS ET REMARQUES DU CONSEIL

### DECISION DU CONSEIL

Approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

### ↵ Modification du plan de financement Construction des Services Techniques

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du 22 décembre 2023, le Conseil Municipal avait approuvé le plan de financement du projet « Construction du bâtiment des Services Techniques », de la manière suivante :

- ETAT – FEI 2024	1 638 093.75 €	75.00 %	
- CTM	218 412.50 €	10.00 %	Déjà acquis
- CAESM	103 842.24 €	04.75%	Déjà acquis
- Ville	223 776.51 €	10.25 %	
	-----	-----	
	2 184 125.00 € HT	100.00 %	

Monsieur le Maire informe que le cout du projet évolue afin d'intégrer la maitrise d'œuvre à hauteur de 79 497.66€.

Il indique que suite à la demande de subvention déposée au titre de la DSIL 2024 et compte tenu de la réponse de l'État, il convient de modifier le plan de financement.

- ETAT – FEI 2024	1 638 093.75 €	72.4 %	
- ETAT – DSIL 2024	50 000.00 €	02.2 %	Déjà acquis
- CTM – ACTC 2021	218 412.50 €	09.6 %	Déjà acquis
- CAESM	103 842.24 €	04.6 %	Déjà acquis
- Ville	253 274.17 €	11.2 %	
	-----	-----	
	2 263 622.66 € HT	100.00 %	

### QUESTIONS ET REMARQUES DU CONSEIL

**Mme DINAL** interroge sur le plan de financement modifié. Elle demande s'il serait possible de revoir le projet comme il a été initialement imaginé et de permettre à la Ville de solliciter le service Espaces Verts pour réduire les coûts.

**MLM** précise que l'analyse est prise en compte, il souligne que ce projet vise à la construction des services techniques et servira également de lieu d'hébergement en cas de catastrophes naturelles. Il rappelle que pour le financement du FEI, le sous-préfet a indiqué qu'il n'y avait pas de contre-indication, mais que nous restons toujours dans l'attente. Il explique que vu la conjoncture actuelle, des questions se posent, d'autant plus que la DSIL ne finance qu'à hauteur de 50 000 €, alors que la Ville espérait davantage.

**Mme LETUR** demande si le projet d'hébergement était initialement prévu dans ce projet.

**MLM** souligne que le projet est destiné à cela, la Ville ne possède actuellement qu'un centre d'hébergement l'école Jacques LUCEA

### DECISION DU CONSEIL

**Approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

#### ↳ Modification du plan de financement Aménagement sportif Kalimé

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°06/ 2022, le Conseil Municipal avait approuvé le plan de financement du projet « Aménagement Sportif Kalimé », de la manière suivante :

- FEI	523 075.91 €	80 %
- Ville	130 768.98 €	20 %
	-----	-----
	653 844.89 €	100 %

Suite à la rencontre avec la Fédération Française de Volley-Ball, le coût du projet a évolué. Par conséquent, il convient de modifier le plan de financement en sollicitant l'État à travers l'Agence Nationale du Sport (ANS) et le Contrat de Convergence et de Transformation au titre de l'année 2024.

**Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de se prononcer sur le nouveau plan de financement comme suit :**

- ETAT – ANS 2024	500 000.00 €	34.00 %
- ETAT – CCT 2022	523 075.91 €	36.00 %
- ETAT – CCT 2024	256 878.28 €	18.00 %
- CTM ACTC 2023	141 450.41 €	10.00 %
- Ville	43 960.40 €	03.00 %
	-----	-----
	<b>1 465 365.00 € HT</b>	<b>100.00 %</b>

### QUESTIONS ET REMARQUES DU CONSEIL

**M. BADINOS** constate que les coûts ont énormément évolué par rapport au 1<sup>e</sup> plan de financement avec une différence de + de 800 000 €. Il interroge sur les motifs de cette augmentation.

**Mme ALBICY** précise qu'en effet, le projet était initialement estimé à 600 000 et que suite à la rencontre avec la Fédération Française de Volley Ball (FFVB) le coût du projet a évolué. Elle informe que pour les compétitions internationales, il y a des exigences pour la qualité des équipements tels que les normes en terme de dimensions, de nombre de gradins ; ce qui a notamment conduit à la réévaluation du plan de financement.

**MLM** confirme que le plan a été réévalué lors de la séance de travail avec la FFVB qui a porté certaines modifications sur les secteurs d'équipement notamment des vestiaires, des parkings, le terrain central ce qui permettra d'avoir des compétitions régionales, nationales et aussi internationales. Il précise que ce projet est inexistant dans les Petites Antilles, et que la DRAJES va aider à hauteur de 500 000 €. Il ajoute que les participations de l'Etat-CCT 2022 et de la CTM sont acquises, et qu'il ne reste que celle de l'Etat – CCT 2024 en attente avec la part de la Ville qui est en constante diminution.

**Mme ALBICY** précise que le site nécessite des travaux tels que terrassement et autres pour un coût de 300 000 €.

**M. LARCHER** souligne qu'en effet la participation de la Ville est revue à la baisse, il note que compte tenu de nombreux plans de financement, il y a des dossiers qui datent de deux ans ou plus, il attire l'attention sur la durée qu'impose le plan de financement et rappelle que pour les prochains projets, il sera nécessaire de revoir les chapitres afin d'éviter des modifications.

**MLM** demande à M. LARCHER s'il a une connaissance d'un projet réalisé en moins de trois ans

**Mme LUCEA** rappelle que ce projet ne date pas seulement de trois ans, elle demande si le projet est vraiment dans les ambitions de la Ville, vu la taille de la commune, et devrait être plus modeste en s'adressant à des structures moins onéreuses pour rester dans des coûts raisonnables.

**M. MELINARD** indique que la participation de la Ville passe de 20 % à 03% ce qui représente une baisse considérable pour la commune. De plus, il adresse ses félicitations à l'équipe qui participe à son élaboration.

Il rappelle que la FFVB était de passage sur le site et a relevé des critères de mise en conformité qui sont obligatoires et incontournables. Il reconnaît que ce projet est un atout pour la commune.

**Mme DINAL** précise que Les Anses d'Arlet domine le volley ball en Martinique et s'avère moins actif dans le Beach volley. Elle souligne que ce projet est onéreux et inadapté pour la commune.

**Mme ANGELY** précise que le projet a été élaboré avec l'accord des joueurs du Rayon et du RCA, et souligne qu'en Martinique, les équipes de beach volley sont plus nombreuses que les équipes de volley en salle. Le coût du projet reste modulable compte tenu des frais techniques qui ne cessent d'augmenter. Elle rajoute que la Ville n'est pas à l'abri du risque zéro.

**MLM** informe que l'Etat finance à hauteur de 1 million d'euro et confirme que c'est une très belle opportunité pour la Ville. Il rappelle que ce projet est destiné pour le beach volley et autres disciplines telles que le tennis beach et le soccer beach.

**M. ADE** précise que tous les détails du projet ont été évoqués lors des précédentes rencontres et que ce choix génère de la valeur ajoutée pour la commune. Il souligne qu'un championnat de beach volley pourrait être mis en place par la ligue pour la pratique du beach volley en Martinique.

**M. LARCHER** précise qu'il n'est pas opposé au projet mais il souhaite obtenir davantage d'explications sur le plan modifié.

**M. BADINOS** rappelle que le plan de financement modifié l'a interpellé et a simplement sollicité des explications sur le surcoût. Il rappelle que ce projet a été initié à l'Office Municipal des Sports (OMS) dont il a assuré la présidence. Il précise qu'il n'y est pas opposé.

**M. MELINARD** souligne qu'il est important de préciser que le projet, qui a été initié par l'OMS, revêt d'une grande importance pour la Ville, donc les nouveaux élus le soutiennent jusqu'à sa réalisation complète.

**MLM** informe qu'il est à l'origine de ce projet.

## **DECISION DU CONSEIL**

**Approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

## ➤ **Approbation du plan de financement Installation de sanitaires au Bourg et à l'Anse Dufour**

Monsieur le Maire expose que la Ville de Les Anses d'Arlet souhaite investir dans des sanitaires qui bénéficieront à la fois à la population locale et aux visiteurs.

Le coût pour l'acquisition de 3 sanitaires autonomes s'élève à 420 375€.

Ces installations propres, accessibles et modernes valoriseront l'image de la commune et encourageront à une fréquentation plus large des espaces publics, tout en promouvant la santé publique et l'inclusion sociale.

**Il est donc proposé au membre du Conseil de se prononcer sur le plan de financement de la manière suivante :**

- ETAT – DETR 2024	336 300.00 €	80.00 %	Déjà acquis
- Ville	84 075.00 €	20.00 %	
	-----	-----	
	420 375.00 € HT	100.00 %	

### **QUESTIONS ET REMARQUES DES ELUS**

**M. COLOMBE** interroge sur la localisation des sanitaires

**M. JEAN JOSEPH** précise que pour l'Anse Dufour il existe deux possibilités : soit en remplacement des locaux existants en raison du gaspillage d'eau ; soit du côté de l'Anse Noire.

**M. ADE** précise que pour le Bourg les sanitaires seront installés vers le Coin des pères, et à la rue « Abbé Grégoire » à côté de l'habitation de la famille ERDUAL.

**M. COLOMBE** signale un souci à l'Anse Dufour et mentionne un problème de refoulement dans la partie basse de la plage.

**MLM** précise que le problème est résolu. La sanisette pourra être installée du côté du parking en direction de l'Anse Noire ou le projet de la Porte du Retour sera érigé. De plus, des travaux de réhabilitation sont prévus au niveau des sanitaires existants du bas avec l'installation des petits lavabos.

**M. LARCHER** demande s'il y aura deux sanitaires à l'Anse Dufour, et si pour le bourg, il est prévu une signalisation.

**MLM** précise qu'il y aura une sanisette et des travaux de réhabilitation seront réalisés pour l'existant

**Mme ANGELY** questionne sur l'existence d'une éventuelle signalétique pour les toilettes

**Mme LETUR** demande si on a prévu un aménagement pour les personnes en situation de handicap.

**MLM** précise que ces sanisettes sont adaptées aux Personnes à Mobilité Réduite

**Mme DINAL** précise que l'installation des trois sanisettes dans la Ville est une initiative très intéressante car elle offre une autonomie complète aux personnes de passage. Elle note que Grande Anse et Petite Anse ne font pas partie de ce projet, mais qu'il existe déjà une latrine.

**MLM** souligne que pour l'installation des sanisettes, il est nécessaire d'avoir un raccordement au tout à l'égout, et que Petite Anse n'en dispose pas.

### DECISION DU CONSEIL

**Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.**

↪ **Modification du plan de financement Parcours de découverte de la mangrove**

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du 17 mars 2022, le Conseil Municipal avait approuvé le plan de financement de la manière suivante :

- FEI- 2022	282 940.00 €	80.00 %
- Ville	70 735.00 €	20.00 %
	-----	-----
	353 675.00 €	100.00 %

Le cout du projet évolue en raison de la modification du circuit.

**Monsieur le Maire explique la nécessité de modifier le plan de financement et soumet au membre du Conseil de se prononcer sur la proposition suivante :**

- ODE	116 001.25 €	27.4 %
- Fonds Verts	296 803.50 €	70.0 %
- Ville	11 200.25 €	02.6 %
	-----	-----
	424 005.00 €	100.00 %

### QUESTIONS ET REMARQUES DU CONSEIL

**M. BADINOS** demande pourquoi le circuit a été modifié

**MLM** précise que le circuit a été modifié à cause du projet de l'aménagement sportif à Zac Kalimé. Il souligne que le projet a été initié et porté par l'ONF.

**Mme DINAL** demande si le coût du projet est dû à une modification du circuit ou à une réévaluation.

**MLM** répond que la réévaluation du projet est dû au changement du circuit.

**M. COLOMBE** demande si les aménagements du circuit, comme initialement prévu, ont été pris en compte au début et à la fin des travaux.

**M. le Maire** répond qu'il n'y a aucun changement à ce niveau.

## **DECISION DU CONSEIL**

**Approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

### **↪ Décision Modificative n°1 : virements et augmentation de crédits**

Monsieur le Maire expose la nécessité de procéder à des virements et à une augmentation de crédits à la section d'Investissement (SI) afin d'ajuster les prévisions budgétaires aux réalisations effectives et futures.

Il précise que l'évolution des recettes se justifie par la subvention de 249 843€ notifiée par l'Agence Nationale du Sport (ANS) pour le financement de l'éclairage du stade municipal et du terrain multisport de Grande Anse. Elles s'équilibrent avec les dépenses traduisant de nouvelles prévisions et le réajustement des crédits relatifs aux opérations d'équipement comme l'illustre le document annexé.

## **QUESTIONS ET REMARQUES DES ELUS**

### **DECISION DU CONSEIL**

**Approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

#### **1) Approbation du projet et du plan de financement Étude de végétalisation et d'aménagement du jardin Bonne Brise dans le cadre d'une démarche concertée**

La commune de Les Anses d'Arlet souhaite renforcer l'attractivité de son territoire tout en préservant son patrimoine et en valorisant son identité.

Cette réflexion est en cohérence avec l'axe n°4 de l'ORT du programme Petites villes de demain : faire des bourgs des lieux désirables et conviviaux tout en intégrant la gestion des risques naturels.

Le maire propose de confier au CAUE une mission d'accompagnement de la collectivité dans la définition d'un pré-programme qui sera rédigé dans le cadre d'une démarche concertée avec la population, les visiteurs, les organismes d'Etat et les écoliers.

Cette méthode a plusieurs objectifs :

- Réaliser un diagnostic partagé avec l'ensemble des usagers de l'espace
- Proposer un projet cohérent en fonction des besoins et des usages du lieu
- Faire naître un projet urbain utilisé et approprié

Cette démarche concertée permettra la mise en place d'actions en faveur de l'amélioration durable du cadre de vie des Arlésien.ne.s tout en animant le débat public et la concertation citoyenne.

Dépenses prévisionnelles		Recettes	
Étude de végétalisation dans le cadre de l'aménagement concerté du Jardin Bonne Brise  - Participation au fonctionnement du CAUE - Animation dynamique de projet - Montage d'exposition, restauration, location petite matériel (pour 3 temps de restitution)	10 000 €	Banque des Territoires (80%)	8 000 €
		Mairie de Les Anses d'Arlet (20%)	2 000 €
<b>TOTAL en € HT</b>	<b>10 000 €</b>	<b>TOTAL en € HT</b>	<b>10 000 €</b>

### DECISION DU CONSEIL

**Approuvés à l'unanimité des membres présents et représentés.**

## 2. DIRECTION DE L'ANIMATION DE LA VILLE ET EDUCATION

### ↳ Organisation d'un Accueil de Loisirs Sans Hébergement et Approbation du tarif

Dans le cadre de sa politique éducative, la Ville organise pendant les vacances un Accueil de Loisirs Sans Hébergement sur le territoire de la commune, du 08 juillet au 02 août 2024, soit un total de 20 jours.

Implanté à l'école élémentaire de Petite Anse, il concernera les enfants âgés de 3 à 12 ans.

L'accueil collectif de mineurs est encadré par une équipe, composée d'un(e) directeur (rice) et d'animateurs (rices).

Durant ce séjour, les enfants auront l'occasion de pratiquer plusieurs activités de loisirs éducatifs et de détente, planifiées à partir d'un projet éducatif.

Ce projet éducatif, vise à développer chez chaque enfant la prise d'initiatives, la créativité, l'apprentissage de la vie en collectivité, l'affirmation de soi et le développement de l'autonomie.

Il s'agit d'un projet qui vient en appui des familles pour un meilleur épanouissement de l'enfant.

Un tarif de 25€ par enfant et par journée de 7h à 17h est proposé aux familles.  
Cette participation financière comprend : le repas, le goûter, les activités, les sorties et l'encadrement.

Les parents allocataires peuvent bénéficier d'une prise en charge de la CAF par enfant et par jour en fonction de leur quotient familial. (Les prises en charge étaient en 2023 de 18€ ou de 13€).

### QUESTIONS ET REMARQUES DU CONSEIL

**Mme LUCEA** demande quel est l'avis de la commission de sécurité et le nom de l'organisme qui assure l'accueil.

**MLM** répond que l'avis de la commission est favorable et il précise que l'accueil collectif sera assuré par le Francas et la Ville.

**Mme DINAL** interroge sur le nombre d'enfant accueilli

**MLM** indique qu'en 2023, le centre a accueilli 25 enfants de la maternelle et du primaire.

### DECISION DU CONSEIL

**Approuvés à l'unanimité des membres présents et représentés.**

**Fin de la séance du Conseil Municipal à 16h52.**